

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 10/10/2023

ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE

Revenir
à l'état

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES- MEDITERRANEE

Commune de Nailloux

Communauté de communes Terres de Lauragais

PETR Pays Lauragais

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de Haute-Garonne, représenté par Sébastien VINCINI, son Président,

Le PETR Pays de Lauragais, représenté par Gilbert Hébrard, son Président,

La Communauté de Communes des Terres du Lauragais représentée par Christian PORTET, son Président,

L'Etablissement Public Foncier Occitanie, représentée par Sophie Lafenetre, sa directrice générale,

La Commune de Nailloux, représentée par Lison GLEYSSES, sa Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vues les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vue la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vue la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vue la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vue la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vue la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vue la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la commune de Nailloux, approuvé le 29/10/2019

Vue la délibération n° CP/2023-06/12.05 de la Commission Permanente du 25/05/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays Lauragais pour la période 2022-2028.

Vue la délibération de la Commune de Nailloux en date du XXXXXXXX

Vue la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terres de Lauragais en date du **XX/XX/XX**,

Vue la délibération n° 30-2023 du conseil syndical du PETR du Pays Lauragais en date du 12/04/2023

Vue la délibération n° 289051 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Haute-Garonne en date du 08/03/2023,

Vue la délibération n° CP/ **XXXXX** de la Commission Permanente du **XXXXXXXX** du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 
ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE

Ⓢ A noter que chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif. Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des PETR/PAYS/PNR...) :

APRES la date du COFIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,

ET

AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional (date communiquée en fonction du calendrier d'élaboration de chaque contrat)



Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et à accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 24/10/2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
- Sont principalement concernées les communes de Nailloux, Saint Léon et Montgeard.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Terres du Lauragais, le PETR Pays Lauragais et la commune de Nailloux en y associant les services de l'Etat, le CAUE, Chambres consulaires, etc.

....

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Nailloux, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de 2022/2028, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

La commune de Nailloux est dans la continuité stratégique des bases d'opérations d'aménagement convenues dans le contrat bourg-centre initial, soit les 4 axes suivants :

1. Renforcer l'attractivité économique et commerciale de la commune
2. Valoriser le cadre de vie et développer des espaces de vie communs
3. Améliorer la mobilité des habitants (déplacements et stationnements)
4. Renforcer les services publics, l'offre culturelle et associative pour tous

Toutefois, l'intégration au dispositif « Petites Villes de Demain » avec les communes de Caraman et Villefranche de Lauragais courant juillet 2023 illustre la volonté nouvelle des trois communes et de la communauté de communes, d'œuvrer ensemble pour le devenir du Lauragais Haut-Garonnais. La prise de conscience du besoin de revitalisation des communes pôles permet d'impulser une dynamique positive pour pallier les fragilités rencontrées. En effet, les projets de territoires, pensés à l'échelle communale, auront des retombées au-delà du périmètre de la commune et ainsi un impact fort sur l'attractivité du territoire des Terres du Lauragais. Les logiques et les actions sont ainsi interconnectées. Inversement, les politiques et engagements de la CCTDL façonnent le territoire de la communauté de communes et donc plus largement influencent les territoires communaux. Ainsi, le programme est construit de façon à conserver une logique intercommunale. Une vision prospective et commune doit émaner des fiches actions.

C'est dans la continuité de cette collaboration que les 3 communes souhaitent partager une vision commune des fiches actions du contrat 2^{ème} génération.

Les deux politiques, étatique et régionale, sont complémentaires. Il est à noter que seule la commune de Nailloux est actuellement labélisée « Bourg-Centre Occitanie ». Caraman et Villefranche-de-Lauragais ont initié la démarche. Leur labellisation est à prévoir pour l'année 2023.

Depuis le contrat bourg centre initial, la commune de Nailloux a engagé en 2022 une étude globale pour la redynamisation du centre-bourg par un groupement de bureaux d'études. L'étude s'est achevée par la réalisation d'un plan guide et de fiches actions. Par ailleurs, la commune a aussi lancé la révision de son plan local d'urbanisme, qui a été arrêté en mars 2023.

Toutes ces étapes ont permis de faire des constats et de définir les enjeux de la commune :

1- Une ville conçue autour de l'usage unique de la voiture :

- Des aménagements routiers favorables à la voiture
- Un aménagement n'incitant que peu à la réduction de vitesse
- Des mobilités douces existantes mais à développer
- Une nouvelle centralité à développer (esplanade)
- Beaucoup d'habitats pavillonnaires autour du centre

→ Ce constat aboutit au 1er enjeu : **1/ Améliorer la mobilité des habitants (déplacements et stationnements).**

2- Une fibre commerciale à développer

- Une concentration des commerces le long de la rue de la République
- Une esplanade récente avec de l'espace disponible pour créer des commerces et pour développer le marché existant

→ Ce constat aboutit au 2ème enjeu : **2/ Renforcer l'attractivité économique et commerciale de la commune.**

3- Un patrimoine non valorisé et un centre peu végétalisé

- Une présence trop importante du minéral dans l'espace public
- Un patrimoine pas suffisamment mis en valeur
- Des enseignes et pré-enseignes très variées
- Des bâtis anciens à rénover

→ Ce constat aboutit au 3ème enjeu : **3/ Valoriser le cadre de vie et développer des espaces de vie communs**

4- Un manque de lien social et une offre culturelle, associative et de services publics à consolider.

- Manque de lieux ou événements pour maintenir ou créer du lien social.
- Une démographie en forte progression nécessitant une adaptabilité des services publics.

Ce constat aboutit au 4^{ème} enjeu : **4/Renforcer les services publics et l'offre culturelle et associative pour tous.**

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie PETR Pays Lauragais et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :

- Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ☹ « supprimées »

Pour la période 2022-2024 :

- Code signets à utiliser : ☺ phase « études » ; ☑ phase « réalisation »
- Indiquer les nouvelles actions en gras.

Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Vert en indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf liste Article 7)

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

-Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

Le projet de développement de la commune (cf. article 3) s'inscrit pleinement dans les objectifs de la révision du SCOT (délibération numéro 39/2022 du PETR) ainsi que du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). En l'occurrence, les axes ont été définis en prenant en compte les enjeux territoriaux et supra-territoriaux tels que la limitation des émissions de gaz à effet de serre et les mobilités.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions Communautés des Communes Terres du Lauragais

La communauté de communes des Terres du Lauragais (CCTDL) s'attache à développer son territoire, à maintenir son attractivité tout en veillant à la qualité et au maillage des services proposés sur ce vaste territoire. Elle mène ainsi avec la commune de Nailloux un travail partenarial sur l'ensemble des compétences qui sont les siennes.

Cela se traduit de façon opérationnelle par un appui technique des différents services de l'intercommunalité aux projets identifiés sur le territoire communal dans le cadre du contrat « Bourg-Centre » mais aussi du programme « Petites Villes de Demain » (PVD).

Le service économie de la CCTDL peut ainsi être sollicité par la commune sur les actions visant à renforcer l'attractivité économique et commerciale, notamment par l'identification de porteurs de projets dans le cadre de la création de commerces au 24 rue de la République et sur l'esplanade de la Fraternité. La communauté de commune approfondi et affine actuellement la définition de l'intérêt communautaire concernant la politique locale du commerce et mène une réflexion quant à un accompagnement plus poussé de l'intercommunalité sur les volets ingénierie, marketing territorial et communication. Il pourrait également être envisagé une aide à la mise en œuvre d'outils pour pallier la vacance commerciale ou un appui en ingénierie sur la mise en place de commerces de proximité en cœur de bourg, complémentaires à ceux présents sur les zones d'activités.

Concernant les questions de voirie, de mise en place de mobilités douces et de sécurisation des entrées de ville, le Pool-routier de la communauté de communes travaille en partenariat étroit avec la commune sur le choix des priorités de travaux de voirie ainsi que dans la coordination de travaux de chaussées partagées.

Plus généralement, la CCTDL étant engagée dans diverses politiques territoriales, elle fait ainsi le lien entre le contrat Bourg-Centre, PVD et les autres contrats tels que :

- La Convention Territoriale Globale (projet social de Territoire) en lien avec la CAF,
- Le Contrat Territoire Lecture,
- Le Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE).
- Le Contrat Territorial Occitanie (CTO)
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Le Contrat de Projet avec le CD 31.

Article 5-3 : Modalités d'intervention et contributions EPF Occitanie

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

Article 5-4 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain » (le cas échéant).

Pour la commune de Nailloux et la communauté de communes Terres du Lauragais, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département de la Haute-Garonne et modalités d'intervention et contributions du Département de la Haute –Garonne.

En tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne les communes jouant un rôle de centralité ou de pôle sur un territoire pour améliorer l'accessibilité, la proximité et l'autonomie des bassins de vie.

A cet effet, il soutient historiquement les investissements et les projets qui visent à redynamiser les communes : requalification de voiries et d'espaces publics, équipements publics, habitats, espaces publics, infrastructures numériques, projets touristiques...

En valorisant et coordonnant ses dispositifs existants, le Conseil départemental souhaite apporter une meilleure réponse aux besoins des communes, petites et grandes, et une aide optimale à chaque projet intégrant l'ensemble des interventions départementales dès le démarrage du projet. Cette politique départementale s'inscrit en complémentarité des dispositifs de l'Etat et de la Région pour apporter des aides financières optimisées.

Le Conseil départemental étudiera les dossiers de demandes de subvention qui lui seront adressés selon ses règlements en vigueur.

En intervenant sur les communes haut-garonnaises porteuses d'un projet pour leur centralité favorisant le vivre ensemble, le Département déploiera un parcours d'accompagnement global nommé « cœur de vie ». Dans ce parcours d'ingénierie et de conseils pluridisciplinaires, le Département sera attentif aux enjeux de la transition écologique et du vivre ensemble.

Le Conseil départemental sera aussi à l'écoute des besoins de demain, des aspirations des citoyens dans leur désir d'un bien vivre retrouvé et convivial, en proposant une réflexion d'aménagement prospective et participative, dans la continuité de la démarche Haute-Garonne Demain.

Enfin, le Conseil départemental participera aux comités techniques et comités de pilotage organisés à l'occasion du suivi et de l'état d'avancement des projets découlant de cette convention.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 6 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance :

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Nailloux. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La Commune de Nailloux
- La Communauté de communes Terres du Lauragais,
- le PETR Pays Lauragais
- La Région Occitanie,
- Le Département de la Haute-Garonne (Haute Garonne Ingénierie).
- L'EPFO,

Il associera également les partenaires suivants :

- La DDT 31 (représentante de l'Etat),
- L'Architecte des Bâtiments de France (UDAP),
- Le CAUE 31,
- La CMA,
- La CCI

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par les communes de Nailloux, Caraman et Villefranche-de-Lauragais.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE



Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Nailloux le XXXXXX

Lison Gleyses, Maire de la Commune de NAILLOUX. Signature	Christian Portet, Président de la communauté de communes Terres du Lauragais. Signature	Gilbert Hebrard, Président du PETR Pays de Lauragais Signature
Sébastien Vincini, Président du Département de la Haute-Garonne. Signature	Sophie Lafenetre, Directrice de l'Etablissement Public Foncier Occitanie. Signature	Carole Delga, Présidente du Conseil Régional d'Occitanie. Signature

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE



Axe 1

Fiche action 1.1

Renforcer l'attractivité économique et commerciale de la commune.

Développer une stratégie de revitalisation des activités économiques de la commune.

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

L'attractivité du territoire passe par une offre commerciale de qualité et répondant aux besoins des habitants. La commune de Nailloux a bien identifié la nécessité de mettre en place dans le centre-ville des commerces de proximité complémentaires à ceux disponibles sur les zones d'activités. Elle doit diversifier l'offre.

Objectifs stratégiques

Redynamiser l'offre commerciale et économique en ville et dans sa périphérie afin d'avoir des offres de qualité et complémentaires.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.2 : Réaliser une étude sur le commerce.

Descriptif : La commune de Nailloux cherche à connaître de manière qualitative : quels sont les commerces que son territoire attire et ceux qui lui sont nécessaires pour répondre aux besoins des Naillousains ?

Aussi, une étude fine sur l'offre commerciale : ses besoins, ses enjeux, comment la renforcer, comment l'améliorer et quels sont les commerces qu'il est pertinent d'installer dans le centre-ville, est nécessaire à la réussite du projet d'aménagement du cœur de ville.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

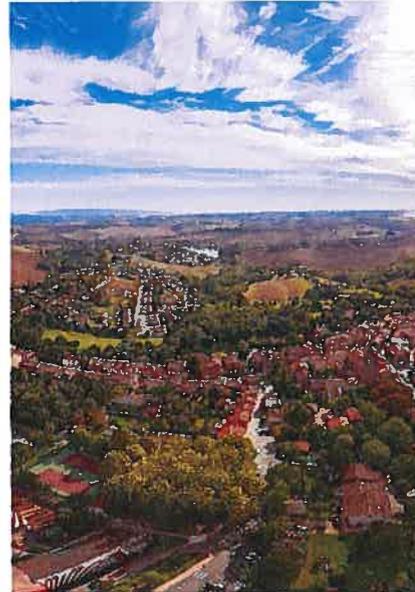
Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux

Coût prévisionnel des travaux : 30 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2024-2025

Partenaires techniques potentiels : Haute-Garonne Développement, Communauté de communes Terres de Lauragais, CCI, bureaux extérieurs, commerçants, CMA.

Partenaires financiers potentiels : Non défini



Axe 1

Fiche action 1.2

Renforcer l'attractivité économique et commerciale de la commune.

Renforcer les commerces et activités économiques en centre-ville.

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Pour s'inscrire dans le rôle moteur de pôle d'équilibre, pour lequel Nailloux est identifiée dans le SCoT, il convient de proposer des actions allant dans le sens des usages économiques et des modes de travail actuels.

Tout d'abord, l'esplanade de la Fraternité est au sein de la ville un lieu de connexion entre le Nailloux historique et le Nailloux contemporain : d'un côté un tissu dense constitué de maisons de villes accolées et de petites places historiques, de l'autre un tissu relâché, caractéristique des extensions pavillonnaires de la ville, avec un traitement plus paysager et naturel (végétation, topographie, perspectives sur le paysage...). L'aménagement récent de l'esplanade de la Fraternité a permis à la commune de retrouver un nouvel espace contribuant au dynamisme/attractivité du centre-bourg.

C'est en toute logique d'aménagement qu'il est apparu nécessaire de venir y placer une nouvelle offre commerciale pour créer une dynamique d'usage des lieux mais aussi pour répondre aux besoins des naillousains.

De plus, lieux de convivialité, de rencontre et d'échanges, les marchés sont des témoins de la vitalité et de l'attractivité de leur ville. Appréciant l'accueil, les produits et les prix, les consommateurs qui les fréquentent y restent très attachés. Véritable temps fort de la vie locale, le marché est un marqueur de l'animation, de l'économie locale et du lien social dans le centre-ville. Il est donc essentiel de le conforter dans ces fonctions car en déficit de notoriété.

Enfin, il convient de développer et appliquer des outils pour maintenir ou développer les commerces du centre-ville à travers son PLU et sa politique en matière de consommer local.

Objectifs stratégiques

Créer un nouveau cœur de ville dynamique et intergénérationnel.

Conforter le marché de plein-vent.

Maintenir une dynamique économique et commerciale en centre-ville.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

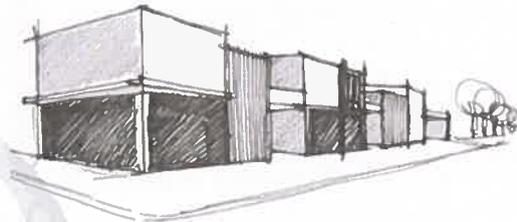
Projet 1.2.1 : Créer des commerces de proximité sur l'esplanade de la Fraternité.

Descriptif : L'esplanade de la Fraternité est une nouvelle centralité que la commune cherche à développer. Ce secteur comprend un grand espace de stationnement et l'esplanade qui accueille le marché hebdomadaire. La Poste s'y déplacera à l'angle de la rue des Agriculteurs début juillet 2023.

Un ensemble de parcelles non bâties appartient à la commune entre les parcelles privées et le parking. C'est donc un lieu indiqué à ouvrir à l'urbanisation et ainsi densifier le centre-bourg. Ce secteur accueillera à minima des commerces en rez-de-chaussée mais pourra également accueillir des logements en R+1.

Pour répondre au mieux aux orientations urbaines, la commune prévoit la création d'un bâtiment commercial qui devra répondre aux enjeux suivants :

- Construire un front urbain sur l'esplanade.
- Intégrer son architecture dans la trame historique des maisons de ville tout en conservant un langage contemporain.
- Valoriser des usages complémentaires : l'étroitesse de la parcelle amènera sûrement à proposer des espaces extérieurs interstitiels qui offriront des lieux de repos en lien avec l'esplanade sans lui faire concurrence.



Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux, bailleur social, porteur privé.

Coût prévisionnel des travaux : Non chiffré.

Calendrier prévisionnel : Phase d'études 2024/
Réalisation : 2025.

Partenaires techniques potentiels : Conseil départemental de la Haute-Garonne, Haute-Garonne Ingénierie, communauté de communes Terres de Lauragais, CCI, EPF, bailleur social, ABF, PETR, CMA.

Partenaires financiers potentiels : Etat, OPH31, EPF, U.E (LEADER), Conseil Régional.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE

Projet 1.2.2 : Linéaire commercial dans le PLU/droit de préemption commerciale/politique du consommateur local.

Descriptif :

• **Linéaire commercial dans le PLU**

De nombreuses vitrines commerciales sont présentes sur la rue de la République, la rue du Laytié, la route d'Auterive et quelques-unes sur la rue des Pyrénées. Les vitrines commerciales ne doivent être transformées en habitation et donc être protégées dans le PLU.

• **Droit de préemption commerciale**

Dans l'objectif de limiter le développement de services au dépend de commerces de proximité, il est envisagé la mise en place du droit de préemption commerciale.

• **« Consommer local »**

Définition des actions à mettre en œuvre pour inciter à la consommation dans les commerces de la commune.

• **Améliorer la lisibilité de l'offre existante (signalisation)**

Mise en place de panneaux directionnels indiquant les différents commerces, afin de les rendre plus visibles.



Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux

Coût prévisionnel des travaux: Non chiffré

Calendrier prévisionnel : fin 2023-2024

Partenaires techniques potentiels :

Commerçants, CCI, CMA, chambre d'agriculture, Bureau d'études, ABF, PETR.

Partenaires financiers potentiels : Etat, Conseil Départemental, PETR, U.E (LEADER).

Projet 1.2.4 : Développer le marché de plein-vent sur l'esplanade de la Fraternité.

Descriptif : Aujourd'hui, le marché hebdomadaire de Nailloux se déroulant le samedi matin recense environ une dizaine de commerçants. Cependant, le marché connaît une stagnation de sa fréquentation, en raison d'une offre de commerce vieillissante et manquant de nouveautés.

Toutefois, l'arrivée d'un nouveau commerçant (poissonnier) et l'installation d'une guinguette éphémère a permis de relancer la dynamique du marché, avec une hausse de sa fréquentation. Cette hausse est encourageante dans l'optique d'accueillir de nouveaux commerçants.

Face à ce constat, la commune s'engage à relancer l'attractivité économique et commerciale, de manière pérenne.

Les objectifs à la mise en œuvre d'un projet de redynamisation du marché sont les suivants :

- Accueillir de nouveaux commerçants, en l'élargissant l'offre.
- Améliorer l'image de marque du centre-ville.
- Assurer la pérennité et le dynamisme des tous petits commerçants de produits locaux.
- Développer une animation conviviale hebdomadaire et développer les synergies avec les événements divers de la ville.
- Faire un atout pour le centre-ville et son offre commerciale
- Faciliter l'installation de nouveaux commerçants (revoir le mode de gestion, localisation, plan du marché, nombre d'emplacements, horaires, coût, volants).
- Inciter les populations à venir sur le marché, à travers une communication multi-supports (Réseaux sociaux, panneaux d'entrée de ville, magazine).
- Réaliser un diagnostic des fonctionnements et des besoins.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire, et une région à énergie positive.

Maitre d'ouvrage : Commune de Nailloux
Coût prévisionnel des travaux: 10 000 € HT/an.
Calendrier prévisionnel : A compter de 2023.
Partenaires techniques potentiels : commerçants, associations, CCI, CMA.
Partenaires financiers potentiels : Non défini.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE

Axe 2

Valoriser le cadre de vie et développer des espaces de vie communs.

Fiche action 2.1

Créer et valoriser des espaces publics communs en lieux de vie.

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Nailloux s'est construite le long de ses axes majeurs de circulation. Aussi, aujourd'hui, Nailloux souffre du manque de points de rencontre et d'échanges pour ses habitants. Il n'y a pas d'espaces publics aménagés proposant des usages multiples correspondant aux besoins de tous. L'identité de la ville s'est perdue au détriment des faubourgs des lotissements contemporains. Il est donc primordial de restaurer cette identité de village avec des espaces partagés où chacun aura plaisir à venir y passer un moment (achats, activités de loisirs...). Par conséquent, comme ses prédécesseurs, madame la Maire souhaite accompagner ce développement en cohérence avec les enjeux contemporains liés au climat, à la mobilité piétonne, et au développement économique. En l'occurrence, le premier objectif de son programme de campagne est la « redynamisation du centre-bourg » avec notamment deux projets phares qui sont l'esplanade de la Fraternité et la requalification de la rue de la République. Cette volonté de redynamiser le centre-bourg a été confortée par la concertation citoyenne effectuée l'année dernière dans le cadre de l'étude globale.

En outre la conception de ses deux projets phares, cette étude globale a permis de mettre en cohérence l'ensemble des projets (place de l'église, entrées de ville, parkings, ...) du centre-bourg par la réalisation d'un plan guide.

Depuis 2019, la commune de Nailloux a entrepris de valoriser sa démarche de végétalisation sous le prisme d'une gestion globale écoresponsable afin de proposer des îlots de fraîcheur en cœur de ville mais aussi sur l'ensemble de la commune

Objectifs stratégiques

Aider à de nouveaux usages ;
Faciliter le stationnement et la circulation ;
Sécuriser et mettre en accessibilité la circulation piétonne ;
Relier les divers espaces afin de créer une dynamique communale ;
Renaturation et dés-imperméabilisation de l'espace public.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.2 : Réaménager et valoriser la place de l'église.

Descriptif : La place du Castrum également parvis de l'église situé dans le centre historique de Nailloux offre des proportions agréables. Elle est bordée de maisons de ville aux hauteurs homogènes. Une fontaine se devine au pied d'un arbre. Le végétal y tient une place importante. La place constitue le cœur historique le plus ancien de la ville. Le fort (porche/ entrée de ville protégée), et sans doute le château, avec des traces de vestiges très anciennes sont les premières traces de la ville de Nailloux. Actuellement, l'église est le seul bâtiment ouvert au public présent sur la place. En revanche, la mairie est propriétaire de l'ancienne bibliothèque qui pourrait devenir un lieu public (espace social). Aujourd'hui, peu d'habitants s'approprient cet espace caché, goudronné et réservé à la voiture en tant que parking. De plus, la place se situe à proximité immédiate du jardin du souvenir et de la rue de la République.

L'enjeu principal pour revaloriser cet espace réside dans la redynamisation du centre-bourg, en réaménageant les espaces publics, pour redonner plus de place au piéton et mettre en avant son patrimoine.

Place de l'église (novembre 2022)



Les objectifs du réaménagement sont :

- Améliorer les accès et les Co-visibilités.
- Aménager un espace piéton devant l'ancienne bibliothèque, créant un lieu plus intimiste où développer une vie de quartier.
- Mettre en perspective le passage couvert.
- Réorganiser et diminuer le stationnement pour laisser plus de place au piéton.
- Mettre en valeur le chevet de l'église.
- Simplifier les aménagements et les circulations du jardin souvenir.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux
Coût prévisionnel des travaux : 377 000 € HT
Calendrier prévisionnel : Non défini
Partenaires techniques potentiels : UDAP 31, CD 31, gestionnaire des réseaux, CAUE, ABF, bureaux d'études
Partenaires financiers potentiels : Etat, Conseil départemental de la Haute-Garonne, DRAC.

Projet 2.1.3 : Aménager et valoriser l'espace à l'arrière de la mairie.

Descriptif : Le déplacement de la Poste vers l'esplanade de Fraternité permet à la commune de disposer d'un nouvel espace, en cœur du bourg et à proximité immédiate de la mairie. Ainsi, la commune, récupérant le plein usage de ces bâtis, peut alors engager la démolition de La Poste actuelle pour assurer la qualité d'une opération plus globale, et mener la réhabilitation de la mairie et de son arrière-cour, notamment en augmentant l'offre de places de stationnement.

En effet, la plupart des équipements structurants sont situés dans le centre du village. La configuration de village-rue de Nailloux génère un manque important de poches de stationnement, de cheminements doux et d'espaces partagés. Ceci ajoute une difficulté à l'utilisation des services proposés.

L'espace libéré par la démolition de La Poste permettra de reconfigurer l'arrière de la mairie en créant un espace sécurisé et accessible de la mairie, à travers la mise en valeur du jardin et la dés-imperméabilisation des stationnements.

Par ce jardin, un cheminement PMR conduira au bâtiment de la mairie: ancienne école construite avec des matériaux du Lauragais datant des années 1880, il est situé dans la rue principale et est le seul bâtiment communal accueillant des services à la population dans le centre ancien.

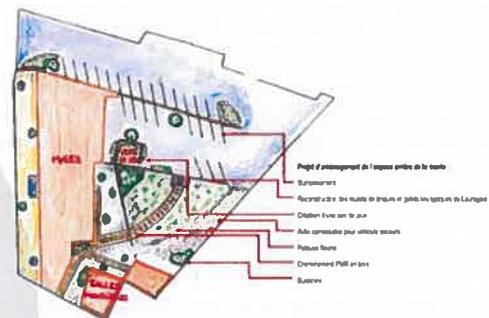
Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE



Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux
Coût prévisionnel des travaux: 753 000 € HT
Calendrier prévisionnel : 2023-2024
Partenaires techniques potentiels : UDAP 31, CAUE, ABF, bureaux d'études.
Partenaires financiers potentiels : Etat, Conseil départemental de la Haute-Garonne, DETR, Agence de l'eau.



Projet 2.1.4 : Aménager la rue de la République.

Descriptif : La rue de la République constitue la colonne vertébrale de la ville, car elle est le départ des voiries qui rayonnent avec le développement urbain, qui engendre une augmentation du flux automobile occasionnant de nombreuses nuisances : bruit, odeurs d'échappements...

Cette situation est préoccupante pour la sécurité des piétons et des cyclistes. A cela, s'ajoute l'étroitesse de la rue ne laissant pas la place nécessaire, la largeur de la chaussée prenant quasiment tout le gabarit de la rue. Cette situation rend difficile un partage de la chaussée entre les différents usagers.

De ce fait, pour assurer le bon fonctionnement de l'espace public, la commune s'engage à pacifier cet axe et à le sécuriser pour les personnes qui y cheminent, les aménagements prévoient :

- Des plantations en bordure de trottoir lorsque cela est possible
- L'implantation de places de stationnement minute et d'emplacements livraison
- Une continuité piétonne de 1.5M de large minimum de part et d'autre de la voie, sur tout le linéaire de la rue
- Une voirie calibrée à 6m (2*2 voies, normes RD)

Enfin, dans le cadre de son projet global, la rue de la République étant la rue principale de Nailloux, en parallèle de l'esplanade de la Fraternité, la mairie de Nailloux va entreprendre des travaux d'aménagement pour rendre de l'espace aux piétons et cycles et végétaliser la rue, afin de réduire les îlots de chaleur et contribuer à la qualité architecturale et urbaine de son centre ancien.



Référentiel territorial du Pacte Vert : Utiliser durablement les ressources naturelles, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux
Coût prévisionnel des travaux: 800 000 € HT
Calendrier prévisionnel : 2024
Partenaires techniques potentiels : UDAP 31, CD 31, gestionnaire des réseaux, conseil Départemental, bureau d'études, ABF.
Partenaires financiers potentiels : Etat, conseil Départemental de la Haute-Garonne, DETR, Agence de l'eau.



Projet 2.1.5 : Aménager le carrefour de la Halle.

Descriptif : Nailloux s'est construit le long des axes de la RD 622 et RD 19 qui forment deux carrefours critiques dans le centre du village.

Le premier carrefour au niveau de la halle très régulièrement obstrué : 2 camions ne peuvent s'y croiser, obligeant ainsi l'un ou l'autre à multiplier les manœuvres afin de reprendre le fil du trafic. Ceci contribue à l'augmentation du temps d'attente des usagers aux heures de pointe.

Le second carrefour est un peu plus loin en direction de Villefranche-de-Lauragais, où le carrefour en « T » oblige les véhicules à un grand rayon de braquage ralentissant du coup le trafic sur les deux axes.

Cette configuration entraîne une surcharge du réseau dans le nœud central du village : le carrefour de la Halle entre la Rue de la République, la route d'Auterive, la rue des Pyrénées et le quartier de la Bastide.

La géométrie de ce carrefour est extrêmement contrainte. Les largeurs de cheminement doivent parfois être diminuées, notamment à l'angle Est du bâtiment.

Malgré sa configuration particulière, le carrefour de la Halle apparaît comme un point central qui se caractérise par de nombreux enjeux :

- Le patrimoine : avec la Halle, la mairie, l'église à proximité
- La mobilité : en gérant les flux des trois grands axes Nord/Est/Sud
- Les usages : avec la présence de commerces (tabac) et d'habitations (Quartier Bastide)

Afin de répondre à ses enjeux, une réflexion particulière doit être portée:

- A la circulation : gestion du carrefour et de la vitesse
- Aux espaces de stationnement
- A la désimperméabilisation / végétalisation

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux

Coût prévisionnel des travaux : 558 000 € H.T

Calendrier prévisionnel : 2023-2024

Partenaires techniques potentiels : UDAP 31, CD 31, gestionnaire des réseaux, ABF.

Partenaires financiers potentiels : Etat, Conseil départemental de la Haute-Garonne, Agence de l'eau.

Projet 2.1.6 : Aménager et sécuriser les entrées de ville.

Descriptif : Aménager les entrées de ville de manière qualitative incite les usagers à diminuer leur vitesse. L'aménagement peut notamment être réalisé via la mise en place de végétation mais également par la mise en place de plateaux, coussins lyonnais, de cheminements doux latéraux.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE



La diminution de la vitesse en amont du centre-bourg permet une mise en sécurité du piéton ou des cyclistes et incite les usagers à limiter l'usage de la voiture et à utiliser des modes de mobilité douce pour se rendre dans le centre-bourg.

Il conviendra dans un premier temps de réaménager les voies douces afin de favoriser les continuités piétonnes et cyclables et ainsi de sécuriser leur déplacement. Dans un second temps, la plantation des végétaux devra être programmée en fonction de la saisonnalité.

Enfin, les entrées de villes participent pleinement à l'attractivité du bourg.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux

Coût prévisionnel des travaux: 1 130 000 € H.T

Calendrier prévisionnel : 2023-2024

Partenaires techniques potentiels : UDAP 31, CD 31, gestionnaire des réseaux, CAUE, ABF.

Partenaires financiers potentiels : DETR, CD 31, Agence de l'eau.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE

Projet 2.1.7 : Périmètre de l'îlot 24 : installation d'un commerce et création de 4 à 5 logements.

Descriptif : Dans le cadre de la politique menée sur l'hyper centre (dossier BC, aménagement de l'Esplanade de la Fraternité, projet d'aménagement de la rue de la République), en vue de recréer un centre-ville animé et attractif et afin de saisir des opportunités d'acquisitions foncières, la commune de Nailloux a conventionné avec l'EPF Occitanie. La convention avec l'EPF permet à la commune d'établir un projet sans avoir à débloquer les fonds directement puisque c'est l'EPF qui achète le bien.

Le périmètre de portage concerné est l'îlot de la rue de la République, compris entre la rue Fountasso et la rue des Agriculteurs. L'unité foncière a été achetée par l'EPF. La commune a signé une convention avec l'EPF qui impose de créer 4 logements minimum et un commerce dans un délai déterminé. Ceux-ci seront créés dans la maison de maître. Le parc a été acheté par la mairie. Les garages et la petite maison font l'objet d'une autre action. La commune se charge de trouver le(s) porteur(s) de projet pour les logements et le commerce. Pour ce faire, la commune a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en janvier afin de trouver un porteur de projet dans cet objectif.

Cependant, un incendie a ravagé la bâtisse en janvier 2023 stoppant l'AMI.

Etude de faisabilité :

L'incendie crée de nouvelles contraintes sur la structure du bâtiment, détruisant la toiture, fragilisant les murs. Une étude de faisabilité doit être ré initié afin d'étudier les possibilités techniques d'aménagement/construction.



Le bâtiment est par ailleurs situé en périmètre de monuments historiques.

La commune peut soit trouver un acquéreur pour réaliser le projet soit acheter le bâtiment et réaliser les travaux.

Le projet consiste en la création des planchers aux normes en vigueur, à la reconstruction du toit voire la surélévation de la toiture.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire, et une région à énergie positive.

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux ou porteur privé.

Coût prévisionnel des travaux: 1 015 000 € H.T

Calendrier prévisionnel : « Etude de faisabilité : 2023 »

Travaux : 2024-2025

Partenaires techniques potentiels : UDAP 31, CD 31, OPH 31, CCI, CAUE, ABF, CMA.

Partenaires financiers potentiels : Etat, conseil Départemental de la Haute-Garonne, Conseil Régional EPF, DETR.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE



Projet 2.1.8 : Réhabilitation du maître-autel de l'église.

Descriptif : Suite aux dégradations constatées sur le maître-autel fin 2020, la commune a mandaté une entreprise spécialisée dans la restauration et la conservation d'œuvres sculptées afin d'identifier les travaux à entreprendre. Il en ressort que les plaques, volutes, plinthes et moulures sont fracturées et disjointes avec un risque de chute à court terme.

Pour la rénovation, il est prévu le démontage partiel de la structure, l'élimination du plâtre, la consolidation de la maçonnerie interne, la pose de nouvelles armatures, le traitement des ornements et le remontage.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux

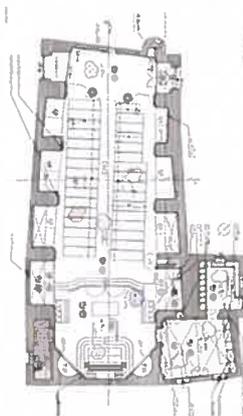
Coût prévisionnel des travaux: 50 490 € H.T

Calendrier prévisionnel : « Etude de faisabilité : 2023 »

Travaux : 2027

Partenaires techniques potentiels : ABF, PETR.

Partenaires financiers potentiels : DRAC, PETR, U.E (LEADER).



Projet 2.1.9 : Politique de végétalisation.

Descriptif :

- **Fleurissement :** Depuis les fortes périodes caniculaires de l'été 2022, la commune a engagé une politique de fleurissement responsable et économe en consommation d'eau. Les services techniques ont privilégié des plantes vivaces et peu consommatrices. De plus, la commune s'équipera prochainement de cuves afin de récupérer l'eau de pluie sur certains bâtiments communaux.



- **Arborisation** : La commune a lancé un projet d'arborisation sur l'ensemble de son territoire. Tout d'abord, un premier volet de cette politique a été commencé en partenariat avec le Syamar-Val d'Ariège (le Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières du Val d'Ariège) par la plantation d'arbres de différentes essences aux abords des ruisseaux. Les plantations formeront un corridor boisé qui modifiera l'écosystème et favorisera la reconstruction de la ripisylve.

Puis, un second volet par le biais des services techniques qui auront également en charge une mission conséquente puisqu'ils planteront plus d'une quarantaine d'arbres par an sur le domaine public (rond-point, aux abords des bâtiments publics, cours des écoles, ...). Le choix s'est porté sur des plantations utiles pour la faune et les pollinisateurs mais également pour apporter de l'ombre dans les années futures afin d'éviter les îlots de chaleur.

- **Gestion globale écoresponsable** : La commune de Nailloux développe une gestion globale écoresponsable de ses espaces verts. La gestion différenciée est un compromis entre gestion horticole et gestion écologique des espaces verts.

Le recours aux pesticides et l'éradication de la nature spontanée ne sont plus compatibles avec les enjeux de préservation de l'environnement et le maintien de la qualité de l'eau. La gestion différenciée consiste donc à adapter le mode d'entretien des espaces en fonction de leur fréquentation, de leur usage et de leur localisation.

- **Aménagement du parc de la Fraternité** : Depuis mars 2023, les services techniques de la commune ont œuvré à la réhabilitation d'un parc situé entre l'esplanade de la Fraternité et la rue de la République. Véritable poumon vert et îlot de fraîcheur en plein centre de Nailloux, cet espace est ouvert à tous.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Utiliser durablement les ressources, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux
Coût prévisionnel des travaux: 28 000 € H.T
Calendrier prévisionnel : 2022-2024
Partenaires techniques potentiels : Agence de l'eau, conseil départemental, SYMAR.
Partenaires financiers potentiels : SYMAR.

Projet 2.1.10 Création d'un complexe sportif.

Descriptif : Pour tenir compte du vieillissement des équipements sportifs et de l'accroissement de la population, malgré la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux, la commune de Nailloux envisage la construction d'un complexe sportif pour répondre aux besoins de ses administrés et associations : gymnase, terrains...

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
 Reçu en préfecture le 05/10/2023
 Publié le 
 ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE

Plan du complexe sportif

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

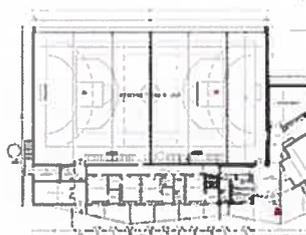
Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux et communauté des communes Terres du Lauragais

Coût prévisionnel des travaux : 2 M € HT

Calendrier prévisionnel : 2027

Partenaires techniques potentiels : CAUE

Partenaires financiers potentiels : Etat, conseil régional, conseil départemental.



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE

Axe 2

Valoriser le cadre de vie et développer des espaces de vie communs.

Fiche action 2.2

Améliorer l'habitat et valoriser le patrimoine dans le centre-historique.

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La valorisation du patrimoine consiste à faire connaître et à mettre un patrimoine local (architectural, artistique, naturel...) en valeur afin de favoriser l'attractivité du territoire. Le but est ainsi d'augmenter les flux touristiques et de jouer le rôle de levier de développement. Enjeu social et culturel, la valorisation, mais aussi la protection et la gestion du patrimoine constituent également des atouts majeurs pour l'identité et la cohésion ainsi que pour l'équilibre économique. Aussi, la végétalisation s'inscrit aujourd'hui comme un nouvel enjeu, dans le cadre de la valorisation du patrimoine. En effet, elle permet de réduire les îlots de chaleur, nécessaire face à la succession d'épisodes caniculaires.

Enfin, ayant fait le triste constat de la dégradation de son patrimoine bâti, la commune de Nailloux entend remédier à ce travers, en offrant un patrimoine bâti de qualité à travers plusieurs actions, permettant la mise en valeur des richesses de son territoire.

Objectifs stratégiques

Adapter les logements à la demande notamment dans le centre-ville
Réhabiliter le bâtiment de la halle.
Poursuivre le verdissement du centre-ville et travailler les îlots de chaleur
Redynamiser le centre-ville de Nailloux et favoriser la cohésion sociale
Relier les divers espaces, publics et fonction afin de créer une dynamique communale
Valoriser le patrimoine local et développer le potentiel touristique de la commune
Végétaliser le quartier de la Bastide

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.1 : Poursuivre l'aide à la valorisation des façades.

Descriptif : Dans le centre ancien, en particulier le quartier dit de la Bastide, bon nombre de façades ne sont pas valorisées : les enduits anciens se dégradent, des enduits plus récents sont inadaptés, se détachent et entraînent une dégradation de la maçonnerie. Les peintures des menuiseries bois sont anciennes, délavées. Les murs composés de briques crues et cuites nécessitent une protection adaptée.

La nature de l'enduit doit respecter son support : la maçonnerie. L'enduit doit tenir compte des caractéristiques intrinsèques de la maçonnerie non seulement pour assurer son rôle protecteur contre les intempéries mais aussi pour respecter des taux d'humidité variables présents dans les murs (remontées par capillarité), on parle alors du rôle respirant de l'enduit. La méconnaissance de ces principes peut entraîner des dégâts considérables sur la maçonnerie. Aussi, la mairie de Nailloux a réalisé un cahier des charges pédagogique et incitatif par l'octroi de subventions dont le montant est déterminé par la commune. Ce cahier des charges est complété par une charte de couleur d'enduit et de peinture des menuiseries extérieures en accord avec l'architecte des bâtiments de France. Ces mesures sont incitatives pour que les propriétaires procèdent au ravalement de façade pour une mise en valeur et une protection des bâtiments, ainsi que la mise en œuvre d'économie d'énergie. A cela, s'ajoute la mise en place d'actions pour mieux faire connaître les dispositifs d'accompagnement à la rénovation de l'habitat et en particulier le PIG



Les deux rues déjà aménagées de la bastide pourraient être agrémentées de plantations accompagnant les pieds de façades ou les seuils d'entrée. En concertation avec les riverains des réservations pourraient être dégagées au niveau du sol et facilement mises en œuvre par sciage de fenêtrée. Sur les perrons maçonnés, des plantes grimpantes ou sarmenteuses pourraient venir habiller les maçonneries et rambardes (chèvrefeuille, lierre, vigne vierge...). Les façades pourraient quant à elles s'omer de treilles avec l'aide de supports spécifiques fournis ou recommandés par la commune comme sur la commune de Bram (Aude) (voir photos)

EcoRénov'31 (permanence mensuelle à la MDP de Nailloux tous les 3^{ème} jeudi après-midi du mois).

Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire, et une région à énergie positive.

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux
Coût prévisionnel des travaux : 90 000 € HT répartis sur 3 ans

Calendrier prévisionnel : 2023-2024

Partenaires techniques potentiels : Conseil départemental de la Haute-Garonne, UDAP 31, ABF, PETR.

Partenaires financiers potentiels : Région Occitanie (dans le cadre du programme façades jusqu'en 2024), PETR.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE

Projet 2.2.2 : Végétaliser le quartier de la Bastide et travailler sur les îlots de chaleur.

Descriptif : Le centre-ville, par sa construction historique, offre un cadre de vie essentiellement minéral aux habitants et aux visiteurs. Afin de recréer une trame verte en cœur de ville, la municipalité souhaite mettre en place un plan de végétalisation du centre-ville, qui répond à plusieurs objectifs :

- Inciter les habitants à conserver la végétation qui pousse de manière spontanée, afin de favoriser dans le cadre d'une réduction de l'usage de désherbants et d'un entretien alternatif des espaces verts.
- Favoriser la biodiversité en milieu urbain.
- Impliquer les riverains dans l'embellissement de leur cadre de vie, à travers une démarche participative.

Concrètement, il s'agit de proposer aux Naillousains la création de plates-bandes au pied de leurs façades ou murets et l'installation de plantes vivaces dans ces nouveaux espaces (lavande, roses trémières, euphorbes...) et de replanter des arbres de haute-tige, pour créer des zones d'ombre en milieu urbain afin de faire baisser la température au niveau du sol et du coup la chaleur émise.

Bien entendu, ces plates-bandes ne peuvent être envisagées que si la largeur, les contraintes techniques de la voie le permettent et si les riverains des rues concernées y sont favorables. Ce plan de végétalisation du centre-ville vient aussi s'inscrire dans le projet de végétalisation du quartier de la Bastide. La Bastide est un quartier historique de Nailloux.

Sa position à proximité directe du cœur historique et du carrefour de la Halle, mais aussi son architecture typique, donne toute son importance à ce petit quartier résidentiel. Cependant, la petite taille des rues rend la circulation difficile et les ruelles débouchent sur le carrefour très passant de la Halle.



Plantation des pieds de façade



Identification du quartier par le jeu de matériaux

Pour ce secteur, les objectifs de projet sont :

- Planter les pieds de façade
- Réorganiser les sens de circulation
- Requalifier les rues
- Restreindre l'accès aux riverains uniquement
- Valoriser et signifier le chemin d'accès vers le lac

Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter à l'urgence climatique.

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux
Coût prévisionnel des travaux : 491 000 € H.T

Calendrier prévisionnel : 2028

Partenaires techniques potentiels : UDAP 31, gestionnaire des réseaux, CAUE, ABF, PETR.

Partenaires financiers potentiels : Etat, Conseil départemental de la Haute-Garonne, Région Occitanie, DETR, Agence de l'eau, PETR, U.E (LEADER).

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE

Projet 2.2.3 : Réhabiliter la Halle

Descriptif : Le projet de réhabilitation de la halle allie écologie, patrimoine et logistique urbaine. Le credo de la volonté des élus est de tirer parti des qualités spatiales et structurelles du bâtiment existant, afin d'en faire un lieu de vie ouvert sur la ville.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire, et une énergie positive.

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux

Coût prévisionnel des travaux : Non chiffré

Calendrier prévisionnel : 2028

Partenaires techniques potentiels : UDAP 31, gestionnaire des réseaux, CAUE, ABF, PETR.

Partenaires financiers potentiels : Etat, Conseil départemental de la Haute-Garonne, Région Occitanie, DETR, Agence de l'eau, PETR.



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE



Axe 3

Améliorer la mobilité des habitants : Déplacement et stationnement.

Fiche action 3.1

Développer la mobilité dans le centre-ville.

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La mobilité ne se résume pas qu'aux simples transports mais relève, aujourd'hui, de plusieurs composantes, y compris une composante spatiale et humaine. Elle désigne les déplacements potentiels et donc les conditions spatiales, économiques et sociales qui permettent ou contraignent ces déplacements éventuels. La mobilité renvoie donc à la notion d'accessibilité des lieux de destination et à la capacité des individus à s'y rendre. Dans ce contexte, avec son centre-ville très contraint physiquement, la commune de Nailloux veut mettre en place des actions qui améliorent la mobilité et les déplacements des usagers. Il s'agit ici de rendre le centre-ville accessible à tous les usagers.

Aussi, afin de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux, la commune s'engage à développer l'accessibilité du bourg aux mobilités durables.

Objectifs stratégiques

Désengorger le centre-ville

Favoriser les déplacements doux

Relier les divers espaces, publics et fonction afin de créer une dynamique communale.

Réorganiser le stationnement en créant des proches de parking.

Sécuriser les différents usagers dans leurs déplacements.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.1 : Réaliser une étude sur la circulation et le stationnement en centre-ville afin de créer des poches de stationnement, pour favoriser l'accès aux services et commerces.

Descriptif : La ville de Nailloux s'est construite autour des axes de desserte principaux et les axes secondaires sont venus se greffer en étoile. Aussi, d'un environnement plutôt rural il y a quelques années, aujourd'hui, la commune doit faire face aux problèmes d'un contexte urbain avec en premier lieu la place de la voiture et des déplacements, dans un territoire qui n'était pas conçu pour supporter autant de trafic automobile.

Aussi, afin de connaître les usages des habitants, les besoins en stationnement et la nécessité d'une réorganisation spatiale des places de stationnement et des connexions inter quartiers, la mairie de Nailloux a réalisé une étude globale comprenant une étude sur la circulation et de stationnement sur le centre-ville élargi aux premiers faubourgs. Cette étude a permis de favoriser les déplacements doux en réorganisant le stationnement.

Cette action vise à sortir le maximum de place de stationnement linéaire de la rue de la République pour le redistribuer ailleurs. Ce sont principalement les places de stationnement permanentes qui posent un problème car elles donnent à la voiture une place continue et impactant dans l'espace public. L'action proposée vise à améliorer la qualité de la rue de la République en redonnant de l'espace au piéton et à la végétation.

La rue de la République est un axe très passant et structurant pour la commune. La ville s'est construite autour de cette voie et les façades qui longent la rue sont la vitrine de la commune.

Or, aujourd'hui l'omnipotence de la voiture et notamment du stationnement ne permettent pas aux habitants



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE



d'investir pleinement ce lieu. Un autre facteur se greffe à ses problématiques, le besoin de foncier.

Aussi, l'étroitesse des trottoirs ne favorise pas la déambulation piétonne et la vitesse des voitures dans le centre-bourg augmente l'insécurité des usagers.

Le projet est donc de réorganiser le stationnement afin de réduire l'impact de la voiture dans le paysage urbain et de récupérer l'espace public pour les modes doux et le végétal.

Pour ce faire, la mise en œuvre de places de stationnement minute sera nécessaire. Des bornes de recharge pour véhicules électriques pourront être prévues ou a minima les fourreaux.

Enfin, de nouveaux espaces de stationnement devront être créés ou des parkings existants être réaménagés. Des emplacements réservés peuvent être prévus dans le PLU. Les stationnements seront la mesure des possibles perméables.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux
Coût prévisionnel des travaux : 1 200 000 € H.T
Calendrier prévisionnel : 2023-2024
Partenaires techniques potentiels : UDAP 31, CD 31, gestionnaire des réseaux, DDT ABF.
Partenaires financiers potentiels : DETR, CD 31, agence de l'eau.

Schéma d'aménagement du parking place Jeanne d'Arc
(Extension du parking)



Projet 3.1.2 : Pérenniser le projet de transport à la demande.

Descriptif : Les personnes âgées et à mobilité réduite résidants en centre-ville rencontrent de nombreuses difficultés pour se rendre au cabinet médical ou pour faire leurs courses. Aussi, la mairie de Nailloux a souhaité mettre en place, en collaboration avec l'ESAT de Nailloux, un service de transport à la demande intramuros et en direction de Villefranche-de-Lauragais pour aider les plus fragiles à avoir accès à l'ensemble des services et des commerces de la commune et du territoire.

Le projet consiste en la location mensuelle, par convention, d'un minibus appartenant à L'ESAT. Tous les jeudis après-midi, la navette prend en charge les personnes âgées ne pouvant se déplacer seules ou les personnes isolées ou en situation de difficultés sociales pour les accompagner gratuitement vers les commerces, le centre médical, la médiathèque...

Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux
Coût prévisionnel des travaux : 2000 € / an H.T
Calendrier prévisionnel : 2024
Partenaires techniques potentiels : ESAT.
Partenaires financiers potentiels : Non défini



Axe 3	Fiche action 3.3
Améliorer la mobilité des habitants : Déplacement et stationnement.	Favoriser la mobilité partagée.
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La mobilité partagée est une approche écologique et responsable des déplacements. Pour ses usagers, elle consiste à employer des moyens de transports partagés, tel que le covoiturage ou le bus, afin de réduire l'usage de modes de transport individuel, dont la voiture, dans le but de réduire l'empreinte carbone. Sur la commune de Nailloux, l'offre en termes de mobilité partagée est à consolider. Actuellement, la commune bénéficie d'une aire de covoiturage et d'une ligne de bus HOP reliant Nailloux à Toulouse. Malgré une forte fréquentation de cette dernière, son accessibilité est limitée, notamment pour la ligne HOP, dont les quais de bus sont inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. La commune s'engage à favoriser la mobilité partagée, en la rendant accessible à tous.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Encourager la population à emprunter les transports en commun Faciliter l'accessibilité des transports en commun aux personnes à mobilité réduite.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS EN VISAGES	
<p>Projet 3.3.1 : Réaliser des aménagements en faveur des personnes à mobilité réduite pour les arrêts de bus en zone urbanisée pour la ligne HOP et les transports scolaires.</p> <p>Descriptif : Aujourd'hui, la ligne HOP, ligne de bus directe entre Nailloux et le parking du métro de Ramonville, comptabilise plus de 36 000 usagers par an. C'est donc une très belle réussite en termes de transport. Toutefois, cela occasionne quelques gênes aux usagers et à la commune. En effet, les arrêts « montée et descente » se trouve rue de la République non loin de la mairie. Les bus stationnent très souvent sur la chaussée, perturbant de fait le trafic, alors que les usagers attendent le bus sur le trottoir sans être protégés des intempéries et sans la possibilité de s'asseoir.</p> <p>Dans le cadre des travaux de réaménagement de la Rue de la République, la commune de Nailloux va repenser les arrêts de bus de la ligne HOP afin de permettre un usage optimal de la ligne Hop pour l'exploitant et le confort des usagers sans occasionner de gênes à la circulation dans la rue. Ces arrêts donneront le confort nécessaire aux usagers dans l'attente de leur transport et permettront les montées et descentes en toute sécurité. Cette action est en en effet, l'aménagement de la rue de la République devra prendre en compte la problématique des arrêts de la ligne HOP sous le prisme de l'accessibilité. .</p> <p>D'autres arrêts de bus scolaires situés route de Villefranche-de-Lauragais et devant le collège nécessitent eux aussi des aménagements en faveur des personnes à mobilité réduite.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux Coût prévisionnel des travaux : 175 000 € H.T. Calendrier prévisionnel : 2023 – 2025. Partenaires techniques potentiels : Conseil départemental de la Haute-Garonne, ABF, Conseil Régional.</p>	

Partenaires financiers potentiels : Conseil régional,
Amendes de police, CD 31, Etat.

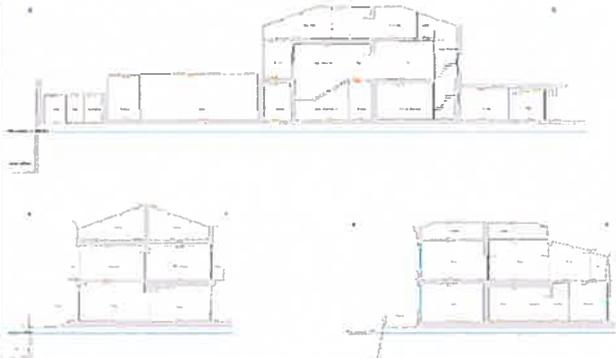
Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE

Axe 4	Fiche action 4.1
Renforcer les services publics et l'offre culturelle et associative pour tous.	Adapter les lieux de services publics.
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Aujourd'hui, la commune de Nailloux connaît un accroissement de ses administrés, qui impacte les services publics. En effet, les bâtiments de la commune ne sont plus en capacité de répondre aux besoins des différents types d'utilisateurs. De ce fait, le manque d'accessibilité à ces bâtiments favorise la cassure sociale. A cela, s'ajoute la défaillance thermique des bâtiments ne permettant pas à la commune de répondre aux enjeux environnementaux.</p> <p>Face à ces différents constats, la commune s'engage à réhabiliter ses bâtiments publics, afin de les rendre accessibles à tous, renforcer la cohésion sociale et répondre à l'urgence climatique.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Développer la cohésion sociale entre habitants Rendre accessible les lieux publics à tous les usagers Valoriser le patrimoine local et développer le potentiel touristique de la commune Utiliser les immeubles disponibles pour les réaménager, réhabiliter afin qu'ils soient en adéquation avec les usages et les besoins des Naillousains et des services que la mairie de Nailloux met en place. Adapter les bâtiments communaux et les services publics afin de favoriser les énergies renouvelables et de diminuer l'impact carbone.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 4.1.1 : Réaménager les locaux de la mairie</p> <p>Descriptif : La majorité des équipements structurants sont situés dans le centre du village. La configuration de village-rue de Nailloux génère un manque important de poches de stationnement, de cheminements doux et d'espaces partagés. Ceci ajoute une difficulté à l'utilisation des services proposés. De ce fait, la logique d'aménagement conduit à l'étape de la réappropriation des espaces verts et des locaux de la mairie.</p> <p>L'espace libéré par la démolition de La Poste permettra de reconfigurer l'arrière de la mairie et de réaménager les locaux de la mairie.</p> <p>Après des travaux intérieurs de mise en accessibilité et de rénovation énergétique (isolation, système de chauffe...), les bureaux des services seront réorganisés. La réhabilitation thermique de ce site permettra de réaliser, à terme, des économies importantes sur les charges énergétiques de la commune. Le bâtiment passera d'une catégorie C à une catégorie A.</p> <p>Ainsi, le rez-de-chaussée de la mairie pourra être mis en accessibilité PMR et sera occupé par le service accueil du public, le service aux associations, le Centre Communal d'Actions Sociales et le service de restauration scolaire.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire, et une région à énergie positive</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux Coût prévisionnel des travaux : 400 000 € HT Calendrier prévisionnel : 2023-2024 Partenaires techniques potentiels : ABF, CAUE Partenaires financiers potentiels : Etat, Conseil départemental de la Haute-Garonne, Conseil régional Occitanie.</p>	
<p>Projet 4.1.5 : Réhabilitation énergétique des bâtiments communaux en partenariat avec la SCIC ADN Nailloux.</p> <p>Descriptif : La réhabilitation énergétique des bâtiments communaux est nécessaire pour répondre à l'urgence climatique. Pour ce faire, la commune la SCIC ADN Nailloux, une coopérative citoyenne, lauréate de la région Occitanie, de l'ADEME, lauréate du prix innovation du Crédit Agricole 31, dont la mairie détient 49% du capital.</p>	

Cette société a pour objet de produire de l'énergie renouvelable et de mener toute action permettant de réduire l'empreinte de CO².

A ce jour, elle a identifié une vingtaine de centrales photovoltaïques potentielles (terrains communaux des services techniques, cours de l'école maternelle, parking de la médiathèque et la toiture de la salle TAM TAM), mais aussi un hangar agricole et une activité de production d'œufs. Ces 6 centrales permettraient la production de 20% des besoins électriques du territoire.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire, et une énergie positive.

Maitre d'ouvrage : Commune de Nailloux

Coût prévisionnel des travaux : Non chiffré

Calendrier prévisionnel : 2024-2026

Partenaires techniques potentiels : SCIC ADN Nailloux, ADEME, Région Occitanie.

Partenaires financiers potentiels : Etat, Conseil départemental de la Haute-Garonne, Crédit Agricole.



Projet 4.1.6 : Politique de compostage en partenariat avec la SCIC ADN Nailloux.

Descriptif : La réduction des déchets est une ambition que voue la commune, afin de réduire son empreinte carbone. Pour ce faire, la commune souhaite engager une politique de compostage. Dans un premier temps, il s'agit de valoriser les résidus alimentaires après avoir réalisé un tri des déchets récoltés dans les 2 cantines communales, ce qui équivaut aux résidus de 71 280 repas/an.

Dans le cadre de partenariat avec la SCIC et de sa politique de compostage, la commune souhaite déployer une machine permettant de réduire de 90% les résidus alimentaires, les 10 % résiduels devenant au bout de 3 mois de stockage un digestat de compost, pouvant servir les espaces verts municipaux et l'activité de maraîchage de l'ESAT.

Dans un second temps, le projet sera étendu aux autres activités alimentaires du territoire (Auberge des vents, les 2 foyers de vie, voire les EHPAD présentes sur le territoire). Le volume produit permettrait alors une distribution aux administrés.

Ainsi, ce projet porté par la SCIC, permet la réduction de Co² (les déchets restent sur le territoire, et sont valorisés dans le territoire) tout en procurant du compost pour les besoins du territoire.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire, et une énergie positive.

Maitre d'ouvrage : Commune de Nailloux/ SCIC ADN.

Coût prévisionnel des travaux : Non chiffré

Calendrier prévisionnel : Non défini

Partenaires techniques potentiels : SCIC ADN Nailloux.

Partenaires financiers potentiels : SCIC ADN Nailloux



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE

Projet 4.1.7 : Création d'un nouveau groupe scolaire

Descriptif : La commune de Nailloux possède aujourd'hui une école élémentaire et une école maternelle. Ces deux écoles vont bientôt atteindre sa capacité d'occupation maximale.

Par conséquent, la commune envisage la création d'un troisième groupe scolaire. Le CAUE a été sollicité courant 2022 afin d'aider les élus dans la définition du besoin (nombre de classes, cuisine centrale, ...).

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux

Coût prévisionnel des travaux : 3 M € HT

Calendrier prévisionnel : 2027

Partenaires techniques potentiels : éducation nationale, HGI 31, CAUE.

Partenaires financiers potentiels : Etat, Conseil départemental de la Haute-Garonne.



Projet 4.1.8 : Création d'un nouvel espace de vie sociale

Descriptif : Les élus proposent d'ouvrir un bâtiment communal aux naillousains afin de créer du lien social pour les personnes souhaitant partager des moments conviviaux. Cette initiative en partenariat avec la CAF de la Haute-Garonne propose notamment la mise à disposition d'agent(s) d'animation pour faire vivre ce lieu et de locaux adaptés.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux

Coût estimatif : 175 000 euros € HT

Calendrier prévisionnel : Ouverture le 05 juillet 2023.

Partenaires techniques potentiels : CAF, ABF.



Axe 4	Fiche action 4.2
Renforcer les services publics et l'offre culturelle et associative pour tous.	Soutenir l'offre culturelle et sportive.
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La fréquentation des lieux d'expositions ou de spectacles est largement tributaire de la structure sociale de la population locale, mais aussi de leur proximité spatiale et de leur diversification. Nailloux mène depuis de nombreuses années une diversification de sa politique culturelle et c'est dans ce contexte qu'a été inauguré l'Espace Culturel du Lauragais (ESCAL) en 2015. Ce bâtiment rassemble la médiathèque communale, le coworking, une salle mise associative, une salle d'expression corporelle, un dojo et un espace d'expositions. Le bâtiment propose une offre riche et variée à la portée de tous. Cependant, Nailloux reste éloignée géographiquement de l'offre culturelle de la métropole. Il est donc nécessaire de s'équiper et de renforcer l'offre culturelle sur Nailloux.</p> <p>De même, la municipalité souhaite apporter de la culture « hors des murs » afin de rendre la culture accessible à tous.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Diversifier l'offre culturelle Rendre accessible l'offre culturelle à tous</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 4.2.1: Proposer une programmation culturelle qualitative-Construction d'une salle de spectacle</p> <p>Descriptif : Au moment de la construction de l'ESCAL, il a été fait le choix de garder une espace libre de foncier directement adjacent et de concevoir le bâtiment en lui laissant des possibilités d'évolution. Ainsi, l'espace de la future salle de spectacle est existant (pas d'achat de foncier), il faut effectuer les travaux nécessaires à construire et équiper une salle pouvant recevoir différentes fonction (cinéma, théâtre, activité indoor...) permettant d'accueillir jusqu'à 1500 personnes.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants.</p> <p>Maitre d'ouvrage : Commune de Nailloux Coût estimatif : 1.5 M HT € Calendrier prévisionnel : 2027-2028 Partenaires techniques potentiels : CAUE, PETR, Conseil départemental de la Haute-Garonne, ABF. Partenaires financiers potentiels : Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Région Occitanie, U.E (LEADER).</p>	
<p>Projet 4.2.2 : Exposition grand format</p> <p>Descriptif : Tous les 6 mois depuis janvier 2022, 6 œuvres géantes nouvelles reproduisant des œuvres d'artistes locaux ornent les façades de la mairie et de la Halle. La municipalité souhaite accompagner ces artistes dans la réalisation d'une exposition à ciel ouvert qui trouve parfaitement sa place dans notre cœur de ville. A compléter.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Préserver et développer des emplois de qualité</p> <p>Maitre d'ouvrage : Commune de Nailloux Coût estimatif : 6500 € HT / an Calendrier prévisionnel : 2021 Partenaires techniques potentiels : PETR, Conseil départemental de la Haute-Garonne, ABF. Partenaires financiers potentiels : Conseil Départemental de la Haute-Garonne.</p>	

Projet 4.2.3 : Proposer une programmation culturelle qualitative-Mettre en place un cinéma de plein air.

Descriptif : Le projet de cœur de ville de l'Esplanade de la Fraternité voulu intergénérationnel et siège de la vie festive de Nailloux est constitué pour permettre de nouvelles animations et de nouveaux usages. Aussi, la commune souhaite y installer un cinéma de plein air.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Maître d'ouvrage : Commune de Nailloux

Coût estimatif : 5000 € HT/an

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenaires techniques potentiels : Grain de sel, PETR.

Partenaires financiers potentiels : Non défini.



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_058-DE



PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1ère génération				Avenant-Contrat 2de génération			Objectif territorial du Pacte Vert	
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
AXE STRATEGIQUE 1		Renforcer l'attractivité économique et commerciale de la commune.								
ACTION 1.1 Développer une stratégie de revitalisation des activités économiques sur la commune.	<i>Projet 1.1.1 Réaliser une étude sur la zone d'activité du Tambouret.</i>				☺					
	<i>Projet 1.1.2 Réaliser une étude sur le commerce</i>							☺	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.	
ACTION 1.2 Renforcer les commerces et activités économiques en centre-ville.	<i>Projet 1.2.1 Créer des commerces de proximité sur l'esplanade de la Fraternité.</i>							☺	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.	
	<i>Projet 1.2.3 Développer le Tiers-lieu.</i>						☺			
AXE STRATEGIQUE 2		Valoriser le cadre de vie et développer des espaces de vie communs.								
ACTION 2.1 Créer et valoriser des espaces publics communs en lieux de vie.	<i>Projet 2.1.1 Aménager une nouvelle place de vie sur l'esplanade de la Fraternité.</i>							☑		
	<i>Projet 2.1.7 Périmètre de l'îlot 24 : installation d'un commerce et création de 4 à 5 logements.</i>					☺	☺	☺	Contribuer à la transition vers une économie circulaire, et une région à énergie positive.	
Action 2.2 Améliorer l'habitat et valoriser le patrimoine dans le centre- historique.	<i>Projet 2.2.1 Poursuivre l'aide à l'amélioration de l'habitat et à la valorisation des façades.</i>				☺				Contribuer à la transition vers une économie circulaire, et une région à énergie positive.	
	<i>Projet 2.2.4 Acquérir une des dernières maisons à colombage dans la bastide pour y créer un espace d'interprétation.</i>				☺					
AXE STRATEGIQUE 3		Améliorer la mobilité des habitants : Déplacement et stationnement.								
ACTION 3.1 Développer la mobilité dans le centre-ville	<i>Projet 3.1.3 Développer des chemins de mobilité douce. Coulée verte du Martigat.</i>			☑						
ACTION 3.2 Développer des espaces de stationnement en centre-ville pour favoriser l'accès aux services et commerces.	<i>Projet 3.2.1 Créer une aire de stationnement sur l'esplanade de la Fraternité.</i>			☑						
ACTION 3.3 Favoriser la mobilité partagée	<i>Projet 3.3.1 Réaliser des aménagement en faveur des personnes à mobilité réduite pour les arrêts de bus, en zone urbanisée pour la ligne HOP et les transports scolaires.</i>							☺	☺	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

AXE STRATEGIQUE 4		Renforcer les services publics et l'offre culturelle et associative pour tous.							
ACTION 4.1 Adapter les lieux de services publics.	4.1.1 Réaménager les locaux de la mairie				☺	☹	☹	☹	Contribuer à la transition vers une économie circulaire, et une région à énergie positive.
	4.1.2 Aménager les locaux du RAM.			☑					
	4.1.3 Réhabilitation d'un bâtiment communal en salle des fêtes.		☑						
	4.1.4 Extension des ateliers municipaux.	☑							
	4.1.9 Création d'un pôle de service : relais cognac.				☑				